

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 octobre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Maria Pérez, Stéphane Guex et Gazi Sahin: «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Rappelant l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» ainsi que de la motion M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire»,

Considérant:

- que les Cantons sont appelés à augmenter leur capacité d'accueil en raison de la hausse du nombre de personnes qui cherchent refuge en Suisse;
- que le Conseil municipal de la Ville de Zurich a adopté un postulat qui demande que celle-ci accueille 1000 réfugié-e-s de plus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aider à organiser et de soutenir des réseaux de solidarité parmi la population de Genève pour dégager des capacités d'accueil supplémentaires dignes et durables;
- de trouver des places pour héberger des réfugiés dans les bâtiments publics de la Ville de Genève;
- de poursuivre toute mesure utile avec l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil de 500 réfugiés en Ville de Genève;
- de demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour augmenter de 500 places supplémentaires les capacités d'accueil dans les autres communes du canton.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis le début de l'année 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève, et plus particulièrement le conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), travaille activement à la recherche de solutions permettant d'accueillir des migrants sur le territoire communal.

Des contacts soutenus ont été créés avec le conseiller d'Etat M. Mauro Poggia ainsi qu'avec l'Hospice général, en vue de déterminer des lieux possibles et d'évaluer la faisabilité de différents projets d'accueil sur plusieurs sites.

Ainsi des études de faisabilité ont été lancées et financées par la Ville de Genève sur les sites suivants:

- site Calvin-Péllisserie, parcelle N° 6966, section Genève – Cité, potentiel d'environ 140 habitants;
- site Pont-Rouge, commune de Lancy, parcelle N° 2014, potentiel d'environ 110 habitants;
- site François-Grast, parcelle N° 1716, section Genève – Eaux-Vives, potentiel d'environ 140 habitants;
- site Montbrillant, parcelle N° 7514, section Genève – Petit-Saconnex, potentiel d'environ 350 habitants.

Parmi ces quatre options, seule la dernière s'est avérée concrètement réalisable dans des délais raisonnables. Il a ainsi été mis en place une structure destinée à entreprendre la mise en œuvre de ce projet, en associant étroitement des personnes issues de milieux représentant des populations migrantes, ainsi que des migrants eux-mêmes.

Un dossier de requête en autorisation permettant d'ancrer les bases de ce projet évolutif sur le site de Montbrillant est en cours d'élaboration. Il sera déposé au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) d'ici fin 2017.

En parallèle, la Ville de Genève a soutenu activement l'Etat dans la perspective de maintenir le pavillon provisoire du site de Franck-Thomas, à la gare des Eaux-Vives, pour loger des requérants, ce au-delà de la date convenue initialement. Cette option implique des contraintes supplémentaires dans la réalisation des projets de la Ville sur le site de la gare des Eaux-Vives, contraintes que la Ville a choisi d'assumer pleinement.

Finalement, il est rappelé que l'Hospice général, en coordination avec les autorités cantonales, a mené un projet d'installation de pavillons provisoires au parc Rigot. L'autorisation ayant été accordée, ce projet sera mis en œuvre tout prochainement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*